



Les instances où siègent des élus des personnels:

- à parité avec des représentants de l'administration : en **Commissions Paritaires Départementale, Académique, Nationale.**
- avec des représentants de l'administration en **Comités Techniques Spécial Départemental, Académique, Ministériel + Action Sociale.**
- avec des représentants des collectivités territoriales et des usagers au niveau local: Conseil d'école ou **Conseil d'Administration des EPLE (établissement public local d'enseignement), Commission Hygiène et Sécurité.**
- avec des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers en **Conseils Départemental et Académique de l'Education Nationale, au Conseil Supérieur de l'Education et aux Commissions Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail aux différents niveaux.**